

*Initiatives parlementaires*

des arrangements spéciaux, et si certaines personnes avaient profité de la transaction.

• (1120)

En tant que membre de l'opposition, je ne pense pas avoir posé de questions. Je crois que c'est M. Baker et d'autres députés qui l'ont fait. Le député d'Etobicoke-Centre revenait constamment à la charge pour savoir ce qui s'était passé lors de la prise de contrôle par Petro-Canada ce qu'il était advenu de Petrofina et s'il y avait eu des pertes, et sinon, où était l'argent et combien avaient dû payer les contribuables.

La première volte-face du nouveau gouvernement après 1984 a été de faire la même chose et de se servir du même argument que le gouvernement précédent pour dire qu'on ne pouvait pas avoir accès à cette information, que c'était un dossier de ses prédécesseurs, qu'on n'avait pas le droit d'ouvrir les dossiers des gouvernements précédents, que c'était une vieille doctrine britannique.

C'est la doctrine la plus intéressée que je connaisse car elle empêche le gouvernement suivant de voir certains dossiers du gouvernement précédent, pourtant avec des règles strictes on peut éviter les attaques personnelles, alors que l'étude de ces dossiers pourrait révéler non seulement des erreurs de jugement mais aussi des exemples de négligence et que sait-on encore.

Et pourtant, arrivé au pouvoir en 1984, le gouvernement a utilisé le même argument dont les fonctionnaires se servaient avec le gouvernement précédent, à savoir qu'on ne pouvait pas ouvrir le dossier Petro-Canada—Petrofina. Il ne l'a pas encore été et le public, les contribuables ne savent toujours pas ce qu'on a fait de leur argent, et il s'agissait de grosses sommes.

Je reviens maintenant aux salaires et j'aimerais citer un chroniqueur intéressant, M. Allan Fotheringham, qui est toujours acerbe. Je ne suis pas tout le temps d'accord sur tout ce qu'il dit mais j'aime son ton piquant.

Le 12 mars 1991, il a publié dans l'*Ottawa Sun* une chronique intitulée «La perspicacité n'est pas son fort». Il y faisait ressortir toute l'hypocrisie du programme de restriction alors annoncé par le gouvernement, qui prévoyait que le salaire des fonctionnaires ne soit pas haussé de plus de 3 p. 100 pendant trois ans. À peine une journée, une semaine avant que le ministre des Finances de l'époque, le député d'Etobicoke-Centre, n'annonce cette mesure dans le cadre de son exposé budgétaire, certains hauts fonctionnaires—une cinquantaine environ—qui touchent de très gros traitements avaient obtenu une hausse salariale de 4,3 p. 100.

Voici ce que dit notamment M. Fotheringham dans son article:

Comme l'électorat est trop bonasse pour exiger des comptes, le gouvernement pousse sa manie du secret jusqu'à ne pas même vouloir nous dire combien touche le gouverneur de la Banque du Canada. Tout ce que nous savons, c'est que M. Crow, qui ne se gêne pas non plus pour nous faire la leçon, gagne entre 168 800 \$ et 253 200 \$ par année. Et l'on serait on ne peut plus étonné que son salaire se rapproche davantage du premier que du dernier de ces montants.

Quant à M. Ron Lawless, l'article dit:

Lawless, qui est tellement aimé par les amateurs de VIA, touche entre 314 700 \$ et 365 000 \$.

L'excuse que bredouillent nos grands penseurs, c'est que la révélation du revenu exact de ces cadres supérieurs constituerait d'une certaine manière une atteinte à la vie privée. Pourquoi? Ce sont des fonctionnaires qui sont rémunérés à même les deniers publics. La population n'a-t-elle pas le droit de savoir?

Pas les Canadiens passifs. Les Américains descendraient dans la rue armés de pics et de pelles si leur gouvernement essayait seulement de leur faire avaler quelque chose d'aussi insultant et antidémocratique.

Il poursuit en parlant de personnes précises, mais je ne le citerai pas là-dessus. Ce que je veux faire valoir au sujet de ce projet de loi—et ce que le député d'Ottawa—Carleton, M. Walter Baker, a essayé de faire valoir il y a dix ans, soit en février 1982—c'est qu'il est grand temps de lever le voile du secret qui prive les gens mêmes qui payent les violons, qui payent les impôts, de leur droit démocratique de savoir.

Il ne suffit pas que certaines de ces questions aient effectivement été renvoyées au commissaire à la protection de la vie privée ni que divers cas lui aient été soumis pour éclaircir toute cette question du salaire des fonctionnaires.

Nous savons tous que le salaire de nombreux fonctionnaires se situe à l'intérieur d'une fourchette donnée. Mais le salaire de beaucoup d'autres nous demeure inconnu parce qu'il est déterminé par le Cabinet. Ce sont ces cas-là qui m'intéressent plus particulièrement, mais je dois dire franchement que toutes les nominations faites par le gouverneur en conseil me préoccupent.

Il s'agit ici de salaires très élevés et non de celui d'un petit commis de la Commission de l'assurance-chômage ou d'une secrétaire de la Chambre des communes. Nous parlons du haut du panier. Que ces gens-là obtiennent une hausse salariale de 4,3 p. 100 après que le salaire des fonctionnaires eut été bloqué, comme nous le savons tous à cause du tollé de protestations en 1991, c'est évidemment très insultant pour beaucoup de bons fonctionnaires qui travaillent fort.